

Sont convoqués :

BATTAIS Magali	DEROMMELAERE Françoise	LEFEUVRE Benoît
BEAUMONT Marie-Paule	ECHELARD David	RENOU Béatrice
BLANCHARD Monique	GALLOT Jean-Paul	ROUIBI Saïd
BONNAUD Delphine	GERAUD Nathalie	THOMAS Franck
BROUARD Vincent	GILLET Thomas	VERNOT Pierre
CHEVALIER DU FAU Vanessa	GREGOIRE Christophe	VOISINE Henri
DELETRE Jean-Claude	GROSSET Corinne	YOU Didier

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

Le Lundi 26 août 2019 à 20h30 en Mairie

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion exceptionnelle du 26 juin 2018
2. 3.6 conventions de mise à disposition d'une parcelle de 278m² à Monsieur JUBIEN
3. 4.1 Personnel : Convention de transfert des droits à CET (Compte Epargne Temps)
4. 4.1 Fonction publique : ouverture de poste et actualisation du tableau des effectifs
5. 5.7 Intercommunalité : rapport annuel 2018 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets
6. 5.7 Intercommunalité : rapport annuel 2018 sur les services de l'eau potable et de l'assainissement.
7. 5.7 Intercommunalité : Présentation et commentaires des différents rapports sur les services gérés via des Délégations de Service Public (DSP) par la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM)
8. 5.7 Intercommunalité : ALM, rapport annuel 2018 transports
9. 5.7 Intercommunalité : ALM, rapport annuel 2018 transports des personnes handicapées
10. 5.7 Intercommunalité : Adhésion des communes de Saint-Léger-de-Linières et de Saint-Martin-du Fouilloux au SIVU gérant le CLIC au 1er septembre 2019
11. 9.1 ZAC de Gagné Convention de servitude avec la société ENEDIS
12. 8.4 ZAC de Gagné : validation du référentiel d'aménagement
13. 3.1 : acquisitions : échange de terrains avec M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE
14. 7.1 Décisions budgétaires : - Décision modificative n°1 du budget annexe ZA Vilnière
15. Divers

Le Maire,

Pierre VERNOT



Eléments transmis,

- Point 2 : projet de convention et plan joints à la convocation
- Point 3 : projet de convention joint à la convocation
- Point 11 : convention et plan joints à la convocation
- Point 10 : documents joints à la convocation
- Point 13 plan joint à la convocation

Convocation : 09/08/2019

Affichage : 09/08/2019

Séance du Lundi 26 août 2019

Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi 26 août 2019 à 20h30, vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Lambert La Potherie s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERNOT, Maire.

Etaient présents :

Pierre VERNOT, Françoise DEROMMELAERE, Jean-Paul GALLOT, Corinne GROSSET, Christophe GRÉGOIRE, Thomas GILET, Vanessa CHEVALIER DU FAU, Magali BATTAIS, Monique BLANCHARD, David ECHELARD, Didier YOU, Jean-Claude DELETRE, Vincent BROUARD.

Absents excusés :

Delphine BONNAUD pouvoir est donné à Corinne GROSSET
Henri VOISINE pouvoir est donné à Didier YOU
Béatrice RENOU pouvoir est donné à Françoise DEROMMELAERE
Saïd ROUBI pouvoir est donné à Magali BATTAIS
Marie-Paule BEAUMONT pouvoir est donné à Monique BLANCHARD

Absents :

Nathalie GERAUD, Benoît LEFEUVRE, Franck THOMAS

Secrétaire de séance : Françoise DEROMMELAERE

.....

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 juin 2019

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

2) 3.6 convention de mise à disposition d'une parcelle de 278m² à Monsieur JUBIEN

Présentation reportée à l'arrivée de Monsieur VOISINE

Monsieur Henri Voisine, 1^{er} adjoint, expose :

La commune de St Lambert la Potherie souhaite mettre à disposition de Monsieur JUBIEN Thierry, domiciliée 10 rue de la Pré Madame à ST LAMBERT LA POTHERIE, une parcelle de terrain d'environ 278 m², cadastrée AA72, faisant partie du domaine privé de la commune.

Pour cela une convention d'occupation du domaine privé doit être signée par les 2 parties afin de définir les modalités de mise à disposition. Les conditions sont décrites dans la convention jointe que je vous propose d'approuver. Elle prévoit notamment le paiement d'une redevance annuelle de 100€ acquittable à terme échu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la mise à disposition de la parcelle de terrain d'environ 278m² à Monsieur JUBIEN Thierry, dans les conditions décrites dans la convention et le paiement d'une redevance annuelle de 100€ à terme échu.

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour :18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

.....

3) 4.1 – Personnel : Convention de transfert des droits à CET (Compte Epargne Temps)

(Monsieur VOISINE absent, représenté par Monsieur YOU)

Monsieur le Maire expose :

Les différents décrets relatifs au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoient qu'en cas de mutation de l'agent dans une autre collectivité, celui-ci conserve le bénéfice de son CET au sein de sa collectivité d'accueil.

Dans ce cas, les deux collectivités (origine et accueil) peuvent convenir d'une convention pour prévoir les modalités financières de transfert du CET. Cette disposition permet de dédommager la collectivité d'accueil qui doit assumer la gestion du CET.

Un de nos agents, Johanna LAUPY, DGS, recrutée par voie de mutation par l'agglomération du Choletais à compter du 1^{er} septembre 2019 se trouve dans cette situation.

L'agent comptabilise, à la date de sa mutation, 23 jours sur son CET. La convention jointe prévoit donc ce transfert financier de Saint-Lambert-la Potherie vers l'agglomération du Choletais pour un montant de 2 601,07 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n 2004-878 du 26 août 2004 transposant le dispositif CET à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant la gestion du CET ;

Considérant la mutation de l'agent de la commune de Saint-Lambert La Potherie vers l'agglomération du Choletais à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'agglomération du Choletais la convention de transfert des droits à Compte Epargne Temps (CET) acquis par l'agent à la date de sa mutation, telle que jointe à la présente délibération,

AUTORISE le paiement correspondant au transfert de ces droits au profit de l'agglomération du Choletais.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

4) 4.1 – Fonction publique : ouverture de poste et actualisation du tableau des effectifs
(Monsieur VOISINE absent, représenté par Monsieur YOU)

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui dispose : « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade correspondant à l'emploi créé. Aucune création d'emplois ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Monsieur le Maire, expose,

Pour assurer la direction des services de la commune, nous disposons d'un poste d'attaché d'ingénieur. Celui-ci figure au tableau des effectifs tel que vous l'avez approuvé le 25 mars 2019.

La personne qui occupait ce poste ayant sollicité sa mutation pour une autre collectivité, et les raisons ayant conduites à la transformation de ce poste en un poste d'ingénieur n'étant plus d'actualité, je vous propose donc de le modifier en un poste d'attaché correspondant plus à nos nouvelles attentes.

Je vous propose donc de :

- Supprimer le poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} septembre 2019
- De créer un poste d'attaché à compter du 19 août 2019
- D'approuver ainsi la modification du tableau des effectifs à compter de la date du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SUPPRIME un poste d'ingénieur

CRÉE un poste d'attaché

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2019, comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif	Durée hebdo
Attaché territorial	A	1	35
Agent de maîtrise	C	1	35
Adjoint administratif	C	3	35
	C	2	11
Adjoint technique	C	4	35
	C	1	21,79
	C	1	22,31
	C	1	24,14
	C	1	28
	C	1	28,69
	C	1	20,92
	C	1	10,46
	C	1	16
ATSEM	C	1	30,65
	C	1	30,78
	C	1	23,81
Animateur	B	1	35
Agent social	C	1	30,02
Assistant d'éducation/ Adjoint territorial animation	C	3	3,06
Postes ouverts		27	Salariés
		19,75	ETP
	Précédemment	19,75	ETP

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------



5) 5.7 – Intercommunalité : ALM, rapport annuel 2018 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets

Arrivée de Monsieur VOISINE

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel du 14 mai 2000 fait obligation aux collectivités de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets. Ce rapport annuel fait apparaître notamment des indicateurs concernant la collecte des ordures ménagères, le traitement de ces ordures, des indicateurs financiers ainsi que les mesures prises, dans l'année, relatives à l'amélioration de l'environnement.

Ce rapport a été présenté au conseil d'Angers Loire Métropole du 08 juillet 2019.

Ce document vous est présenté aujourd'hui.

Le bilan 2018 sur l'ensemble de l'agglomération fait apparaître :

- Un gisement global des déchets ménagers : 139 695 tonnes soit 490 kg/hab (- 0,86 % /à 2017)
- Dont ordures ménagères résiduelles collectées : 50 891 tonnes soit 178 kg/hab (- 1,46 % /à 2017)
- Collecte sélective : 24 776 tonnes soit 87 kg/hab (+0,44 % /à 2017)
- Collecte en déchetterie : 64 028 tonnes soit 225 kg/hab (-0,55 % /à 2017)

Le montant de la TEOM 2018 : 28 372 712 €

soit 100 € /hab en moyenne (pour 73,74 €/hab en 2007, 78 €/hab en 2008, 84 €/hab en 2009, 85 €/hab en 2010 et 93 € en 2011, 97 € en 2012, 100€/an de 2013 à 2018)

(NB : Loire-Authion n'est pas incluse dans ces données et fait l'objet d'une convention entre le SIVER et la Communauté Urbaine d'Angers.)

Ce rapport est notamment destiné à l'information des clients de ce service public. Il sera disponible en ligne sur le site internet de la mairie : www.saintlambertlapotherapie.fr/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de cette présentation. Cette délibération sera affichée sur le site internet et à l'extérieur de la mairie

Pour :18	Contre : 0	Abstention :0
-----------------	-------------------	----------------------

6) Intercommunalité : ALM, rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées. Ce rapport annuel est établi afin de permettre la communication à notre assemblée, aux communes adhérentes et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public de distribution d'eau potable, de collecte, de traitement des eaux usées.

Ce document vous est présenté aujourd'hui.

Ce rapport annuel fait apparaître des indicateurs en eau et en assainissement :

- Le mode de gestion des deux services publics : la régie ;
- La quantité d'eau prélevée en Loire 21 429 384 m³ (+1%) *, produite 18 420 054 m³ (+0,5%) *, et vendue 16 110 584 m³ (-2%) *;

Il faut signaler 398 699 m³ achetés en gros ainsi que 1 378 241 m³ vendus en gros

- La qualité de l'eau distribuée présente toutes les garanties de potabilité chimique et bactériologique

* évolution par rapport aux données 2017.

Le budget se répartit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement : 26,3 millions d'euro pour l'eau en et 23,1 millions en assainissement
- En section d'investissement : 7,5 millions d'euro pour l'eau et 10,2 millions en assainissement

Soit un budget total de 67,1 millions d'euro

Ce rapport est notamment destiné à l'information des clients de ces deux services publics. Il est disponible sur le site internet de la mairie : www.saintlambertlapotherapie.fr/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de cette présentation. Cette délibération sera affichée sur le site internet et à l'extérieur de la mairie

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) 5.7 – Intercommunalité : Présentation et commentaires des différents rapports sur les services gérés via des Délégations de Service Public (DSP) par la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM)

Monsieur le Maire expose :

Les rapports commentés de manière très synthétique ci-dessous relèvent des compétences de la communauté urbaine d'Angers. Ces rapports permettent à chaque habitant de s'informer sur ces services et leurs enjeux. Ils sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.saintlambertlapotherapie.fr, ainsi qu'auprès des services d'Angers Loire Métropole et sur le site internet de la communauté urbaine www.angersloiremetropole.fr.

Ces rapports annuels pour 2018, concernent et font apparaître :

A. Réseau de chaleur du plateau de la Mayenne qui devient Belle Beille à Angers (université et 1 300 logements, début du contrat en 2016)

Investissement : 17 535 k€
Recettes annuelles : 1 840 k€
Déficit annuel : 114 k€

(Ce réseau sera en plein fonctionnement en 2020)

B. Réseau de chaleur Ecoflant (68 logements)

Recettes 2018 : 99 k€
Déficit 2018 : 25 k€
75 % de l'énergie vient de la biomasse (bois)

C. Réseau de chaleur des hauts de St Aubin

79% de l'énergie est produite à partir du bois
Recettes 2018 : 870 k€
Déficit 2018 : 339 k€

D. Réseau de chaleur de la Roseraie (6 344 logements)

84 % de l'énergie est produite à partir du bois
Recettes 2018 : 4 386 K€
Excédent 2018 : 20 K€

E. La communauté urbaine d'Angers a validé le projet de réseau de chaleur de Monplaisir

F. Pour les 15 parcs de stationnement gérés par Alter Services, il faut signaler une fréquentation en hausse de 7% en 2018 par rapport à 2017 (soit + 15% sur 3 ans). Le résultat d'exploitation prévu en 2019 est de 322 k€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de cette présentation. Cette délibération sera affichée sur le site internet et à l'extérieur de la mairie.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

.....

8) 5.7 – Intercommunalité ALM, rapport annuel 2018 sur les transports

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentera à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les transports urbains. Ce rapport annuel est établi afin de permettre la communication à notre assemblée, aux communes adhérentes et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public des transports urbains délégué à la société Keolis.

Ce document vous est présenté aujourd'hui.

Le bilan 2018 sur l'ensemble de l'agglomération fait apparaître :

- Nombre de voyages total : 39 079 071 (+ 5 % en 1 an en dépit des travaux)
- Dont réseau urbain : 37 408 735 (+ 4 % en 1 an en dépit des travaux)
- Dont réseau suburbain et scolaire : 1 641 145 (+ 20 % en 1 an dont 4 mois d'exploitation sur Loire-Authion)
- Offre en km : moins 1. 4 % après l'augmentation de 4% en 2012

Fréquentation en hausse de 6% sur la ligne 35 et de 3% sur la ligne 38.

Ce rapport est notamment destiné à l'information des clients de ces deux services publics. Il est disponible sur le site internet de la mairie : www.saintlambertlapotherapie.fr/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de cette présentation. Cette délibération sera affichée à l'extérieur de la mairie.

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) 5.7 – ALM et services publics : rapport annuel 2018 sur les transports des personnes handicapées

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présentera à son assemblée délibérante un rapport annuel sur les transports des personnes en situation de handicap. Ce rapport annuel, a été présenté le 01/07/2019 en Commission Consultative des Services Publics ; il est établi afin de permettre la communication à notre assemblée, aux communes adhérentes et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public de transport des personnes en situation de handicap, délégué à Keolis Val de Maine.

Ce document vous est présenté aujourd'hui.

Le bilan 2018 sur l'ensemble de l'agglomération fait apparaître :

- Nombre de voyageurs : 47 481 (- 7,4 % sur 1 an),
- Nombre de véhicules : 15,
- Nombre de km : 615 469 (+1% sur 1 an).

Ce rapport est notamment destiné à l'information des clients de ces deux services publics. Il est disponible sur le site internet de la mairie : www.saintlambertlapotherapie.fr/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne acte de cette présentation. Cette délibération sera affichée sur le site internet et à l'extérieur de la mairie

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

10) 5.7 Intercommunalité : Adhésion des communes de Saint-Léger-de-Linières et de Saint-Martin-du-Fouilloux au SIVU gérant le CLIC au 1^{er} septembre 2019

Monsieur le Maire expose :

Le conseil municipal de Saint-Léger-de-Linières, a décidé de solliciter l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la coordination gérontologique d'Outre-Maine au 1^{er} septembre 2019.

Le conseil municipal de Saint-Martin-du-Fouilloux a décidé de solliciter l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la coordination gérontologique d'Outre-Maine au 1^{er} septembre 2019

Par délibération du 16 juillet 2019, le conseil syndical a autorisé cette adhésion.

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales portant obligation aux conseils municipaux membres de se prononcer sur cette demande d'adhésion, je vous propose d'autoriser l'adhésion des communes de Saint-Léger-de-Linières et de Saint-Martin-du-Fouilloux à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du maire et accepte l'adhésion des communes de Saint-Léger-de-Linières et de Saint-Martin-du-Fouilloux au Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la coordination gérontologique d'Outre-Maine au 1^{er} septembre 2019

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

11) 9.1 ZAC de Gagné : convention de servitude avec la société ENEDIS

Monsieur Henri Voisine, 1^{er} adjoint, expose

Dans le cadre de la ZAC de Gagné, Le bureau d'études TOPO ETUDES est chargé par ENEDIS de poser un câble Haute Tension en souterrain sur une parcelle située au lieudit « Le Pré », dans la ZAC de Gagné, cadastrée section B n°1406. Cette parcelle a été acquise par Angers Loire Métropole pour le compte de la commune.

Afin de pouvoir poser le câble sur notre parcelle, la signature d'une convention de servitude est nécessaire.

La convention proposée par Enedis, qui vous a été transmis, définit notamment les droits de servitudes consentis à Enedis, les droits et obligations de la commune.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de servitude avec ENEDIS

Autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son application

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

12) 8.4 Aménagement du territoire : ZAC de la Grande Rangée : validation du référentiel d'aménagement

En attente des éléments

Délibération reportée au prochain conseil

Pour :	Contre :	Abstention :
---------------	-----------------	---------------------

13) 3.1 : acquisitions : échange de terrains avec M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE

Départ de Mme BATAIS

Monsieur Henri Voisine, 1^{er} adjoint, expose :

A l'occasion de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un emplacement réservé a été placé sur la parcelle cadastrée AA 100 appartenant à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE. Depuis, des négociations ont été menées avec les propriétaires qui souhaiteraient vendre à la commune la partie nécessaire à la réalisation des orientations d'aménagement inscrites au PLUi.

Un accord est intervenu sur la base d'un échange entre une partie de la parcelle AA 100 d'une surface d'environ 775m² et la partie de la parcelle AA 95 propriété de la commune, restant après le réaménagement du carrefour, d'environ 296m².

La valeur des deux parcelles n'étant pas équivalente, une soulte de 26 200€ est à verser par la commune à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE.

- 1- L'accord prévoit que M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE conserve gracieusement l'usage de la parcelle pendant au moins 3 ans et que, au-delà, cette mise à disposition pourra cesser moyennant un préavis de 2 ans
- 2- L'accord prévoit également qu'à l'occasion de cet aménagement urbain, un accès devra être prévu pour le solde de la parcelle AA 100

La commune aura également à poser une clôture et un portail sur la parcelle AA 95 en limite du domaine public. Je vous propose d'approuver cet accord et de m'autoriser à signer les actes d'acquisitions de vente.

Considérant l'avis des domaines en date du 16 février 2016, et l'actualisation demandée le 14 août 2019.

Après avoir délibéré, le conseil :

- **Approuve** La vente du solde de la parcelle AA 95 au prix de 35 800€
- **Approuve** L'acquisition d'une partie de la parcelle AA 100 au prix de 62 000€
- **Approuve** Donc le versement d'une soulte de 26 200€ à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE
- **Approuve** L'inscription dans l'acte de l'engagement de la commune de laisser à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE la disposition de la parcelle acquise, pendant 3 ans et un délai de préavis de 2 ans lors de sa reprise au-delà de 3 ans
- **Approuve** La pose d'un portail et d'une clôture sur la parcelle AA 95 en limite du domaine public
- **Autorise** le maire à signer la convention reprenant les engagements ci-dessus et tous les documents nécessaires à son exécution

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 1
------------------	-------------------	-----------------------

14) 7.1 Décisions budgétaires - Décision modificative n°1 du budget annexe ZA Vilnière

Monsieur l'adjoint aux finances, expose :

Pour pouvoir engager les opérations de clôture du budget annexe ZA Vilnière, il est nécessaire de procéder au remboursement des avances effectuées par le budget communal en application de délibérations de 2009, 2010 et 2011.

Il convient donc de réaliser la modification suivante :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 – Emprunts et dettes assimilées		16 – Emprunts et dettes assimilées	
<i>168-748 – autres communes</i>	+261 000 €	<i>16 41 - emprunts</i>	+261 000 €
TOTAL	+ 261 000€	TOTAL	+261 000€

Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

15) Informations diverses

- 1/repas des ainés le 13 octobre 2019
- 2/ La fibre optique sera déployée sur la commune de Saint Lambert de février à août 2020
- 3/Pose des compteurs linky de janvier à mai 2020
- 4/Commissions finances, les 10 et 24 septembre 2019
- 5/Matinée organisée par le CME le samedi 21 septembre de 8h à 12h avec le ramassage des déchets
- 6/forum des associations de 10h à 12h30 à la salle communale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Prochains conseils publics : Lundi 23 septembre 2019 à 20h30
 Lundi 14 octobre 2019 à 20h30

Le secrétaire de séance,



Françoise DEROMMELAERE

F. Deromme laere

Le Maire,

Pierre VERNOT

[Signature of Pierre Vernet]



Les conseillers :

BATTAIS Magali		DEROMMELAERE Françoise	<i>F. Deromme laere</i>	LEFEUVRE Benoît	
BEAUMONT Marie-Paule		ECHELARD David		RENOU Béatrice	<i>absente</i>
BLANCHARD Monique	<i>Blanchard</i>	GALLOT Jean- Paul	<i>[Signature]</i>	ROUBI Saïd	
BONNAUD Delphine		GERAUD Nathalie		THOMAS Franck	
BROUARD Vincent		GILLET Thomas	<i>[Signature]</i>	VERNOT Pierre	<i>[Signature]</i>
CHEVALIER DU FAU Vanessa		GREGOIRE Christophe	<i>[Signature]</i>	VOISINE Henri	<i>[Signature]</i>
DELETRE Jean-Claude	<i>[Signature]</i>	GROSSET Corinne		YOU Didier	<i>[Signature]</i>